Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250605-2025_06_006-DE

MAIRIE DE CIRES-LES-MELLO
7 rue de la Mairie
60660 CIRES-LES-MELLO

DÉLIBERATION DU
DU 05 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17
Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h32 avant la délibération 2025-022) - Ladislav JAKOVAC – Laure ROUX - Gérald MERLE - Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10
Mesdames et Messieurs : Claude BAUDSON - Timothée CHILTE - Virginie COUTURE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT – Josiane VANDRIESSCHE - Ludivine SIX

Pouvoirs : 4
Monsieur BAUDSON donne pouvoir à Monsieur le Maire
Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur BERTRAND
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude DAUTOIS

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de Conseillers votants : 21
Date de convocation : 30 Mai 2025
Date d'affichage : 30 Mai 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Fonds de développement communautaire : Acceptation du fonds de concours versé par la Communauté de Communes Thelloise pour un complément d'installation de vidéosurveillance

DÉLIBÉRATION 2025-024

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune a déposé le 28 décembre 2024 un dossier de subvention à la Communauté de Communes Thelloise au titre du Fonds de Développement Communautaire pour le financement du programme d'installation de caméras de vidéoprotection complémentaires.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250605-2025_06_006-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L. 5214-16 V ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 270325-DC-17 en date du 27 mars 2025 attribuant le versement du fonds de développement communautaire à la commune de CIRES-LÈS-MELLO pour le projet de complément d'installation de vidéosurveillance (thématique sécurité) ;

Considérant :

- Que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		**Recettes**	
Nature	**Montant (en € HT)**	**Nature**	**Montant (€)**
Travaux	34 019,77	Subvention Etat (29%)	9 865,73
		Subvention Région (20%)	6 803,95
		Subvention Département (21%)	7 144,15
		Fonds de concours CCT (10%)	**3 401,99**
		Reste à charge Commune (20%)	6 803,95
TOTAL	**34 019,77**	**TOTAL**	**34 019,77**

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➢ **DECIDE D'ACCEPTER** le fonds de concours versé par la Communauté de communes Thelloise pour le projet de complément d'installation de vidéosurveillance (thématique sécurité) d'un montant de **TROIS MILLE QUATRE CENT UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (3 401,99 €)** ;

➢ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes Thelloise la convention de versement du fonds.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 11 Juin 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

MAIRIE DE CIRES LES MELLO
60660